Les prix pour *Up* (Région de Bruxelles-Capitale)

Prix juillet 2020 (*) - TVA 21% incluse
Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS						
NORMAL	Juillet 2020					
Prix par kWh (o€/kWh)	6,760					
BIHORAIRE	Juillet 2020					
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	8,218					
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,530					
EXCLUSIF NUIT	Juillet 2020					
Prix par kWh (c€/kWh)	5,530					

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS
Juillet 2020
2,497

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

20,49

COUTS ENERGIE VERTE (1) 1.210 Coûts énergie verte (c€/kWh)

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
		DISTRIBUTION							SUPPLEMENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale
		pieliles	cieuses			<= 13 kVA	> 13 kVA			(3)
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	8,49	8,49	6,20	6,20	12,38	32,69	65,41	2,46	0,23306	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.						
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)					
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 12,20 19,60 24,54 36,74 48,93 98,01 159,28					

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
DISTRIBUTION							TRANSPORT SUPPLEMENTS				
Gestionnaire du réseau de distribution	T1 0 - 5 000 kWh/an		T2 5 001 - 150 000 kWh/an		T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	5,23	2,160	46,32	1,339	983,58	0,714	19,36	358,51	0,182	0,12073	0,07513

	OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)
Calibre du compteur	(€/an)
6 ou 10 m³/heure (5) 6 ou 10 m³/heure (6) 16 m³/heure 25 m³/heure 40 m³/heure 65 m³/heure 100 m³/heure 160 m³/heure > 160 m³/heure	3,34 11,47 28,02 69,12 138,23 345,43 480,32 616,95 891,67



FRAIS DE RAPPEL ET DE MISE EN DEMEURE (3) (7) Montants applicables en 2019 Frais de rappel Mise en demeure 7,50 max (1er gratuit) 15,00 max

- (P) Procretables pour tout contrat conduct entre is far juiller 2020 et le 31 juiller 2020 et commerçant au plus tant le 31 juinier 2021.
 (c) Ces codis sont calculade de la manules suivante c. 3 Pc pour le codi sengie verte ainsi que le codi capétedento pour la RAGIS doit nemettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pe correspond au prix par certificat d'évêments de la manules suivante c. 3 Pc pour le codi sengie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pe correspond au prix par certificat de s'évêments de la final pour le codi sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

 (2) Les tants de réseau de transport pour le gaz naturel (codis Fluys) sont estimés à 1,50 EUR/MWh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluys.

 (5) Lorsque la dermitée consormation arrusules stantisdisée calculée est inférieure ou égale à 5 500 kWh.

 (7) Vous devez poer nos factures au plus tant d'année consormation arrusules stantisdisée calculée est supérieure à 5000 kWh.

 (7) Vous devez poer nos factures au plus tant d'année en demeure le fait par envoi simple. Les mises en demeure suivantes se font par per commentation, nous avous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivantes se font par per commentation, nous avous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivantes se font par per commentation, nous avous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivantes se font par per commentation, nous avous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivantes se font par per commentation, nous avous envoyons une mise en demeure. La première mise en demeure suivantes se font par per commentation. In nous avous envoyons une mise en demeure suivantes se font par per commentation. In nous avous envoyons une mise en demeure suivantes se font par per commentation. In nous avous envoyons une mise en demeure suivantes se font par per commentation. In nous avous envoyons un

Conformément à l'Arrêté Ministériei du 30/03/2007 et l'article 4 de la Loi-programme du 27 avril 2007 (à partir du 1 er juilleit 2009) les personnes suivantes ont droit au tairf social : les clients finals ou toute personnes vivant sous le même toit ou un membre de leur ménage qui bénéficient (i) du revenu dintégration accrisé par le CPAS, (ii) du revenu grannti aux personnes agées ou l'ayant-droit conservant par l'application de l'article 2 1, 52 de la loi du 1 er avril 1989 le droit à la majoration de renteue su su personnes agées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation or sur l'avant de l'une allocation d'une allocation de renteue su su personnes agées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation aux handicapés, (vi) d'une allocation d'une allocation aux handicapés, (vi) d'u

